

Rapport annuel au 31 décembre 2021

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	4
Chiffres comptables	5
Inventaire et transactions	9
Notes aux états financiers	12
Rapport de performance	13
Rapport abrégé de la société d'audit	14



Place de Pont-Rouge 1
Case Postale 1051
1211 Genève 26

www.ethosfund.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Florian MAGNOLLAY
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Oren-Olivier PUDER
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Frédéric NICOLA, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Conseiller ESG

ETHOS SERVICES SA, Genève

Information aux investisseurs

1) Transfert des activités de direction de fonds, de banque dépositaire et de gestionnaire au 1^{er} avril 2021

Depuis le 1^{er} avril 2021, les activités de direction de fonds et de banque dépositaire ont été transférées à GERIFONDS SA et à la Banque Cantonale Vaudoise, sises à Lausanne (en lieu et place de Pictet Asset Management SA et Banque Pictet & Cie SA, à Genève). Parallèlement et pour la même date, la Banque Cantonale Vaudoise a été désignée comme gestionnaire du fonds (en lieu et place de Pictet Asset Management SA). La fonction de consultant assumée par ETHOS SERVICES SA pour le fonds a été maintenue.

Afin de permettre le transfert des activités susmentionnées, l'exercice annuel pour l'année 2020 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021 (au lieu du 31 décembre 2020).

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice annuel pour l'année 2021, objet du présent rapport, est raccourci et court du 1^{er} avril au 31 décembre 2021. Les chiffres publiés dans le présent rapport au 31 mars 2021 couvrent dès lors une période de 15 mois (au lieu de 12 mois) et ceux au 31 décembre 2021 une période de 9 mois (au lieu de 12 mois). Les exercices annuels suivants s'étendront à nouveau normalement du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Avec effet au 1^{er} avril 2021, des changements sont également intervenus dans les organes de publication des prix du fonds. Ces derniers sont désormais publiés exclusivement sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch ainsi que sur les sites internet www.gerifonds.ch et www.fundinfo.com. Il n'y a plus de publication des prix dans « Le Temps », la « Neue Zürcher Zeitung » et la « Corriere del Ticino ». Les changements qui précèdent ont été intégrés dans le prospectus. Le rythme de publication des prix du fonds n'a pas été modifié et reste hebdomadaire (chaque lundi ou le premier jour ouvrable bancaire suivant jusqu'au 30 avril 2021, respectivement chaque mercredi ou le premier jour ouvrable bancaire suivant depuis le 1^{er} mai 2021).

Par ailleurs, le droit pour les porteurs de parts du fonds de demander la remise d'un certificat de parts nominatif auprès de la banque dépositaire a été supprimé, avec effet au 1^{er} avril 2021. Ces modifications ont été intégrées dans le prospectus. La remise d'un certificat de parts au porteur demeure interdite.

Les porteurs de parts du fonds ont été informés de l'ensemble des modifications précitées par publication du 22 décembre 2020, complétée les 9 et 12 mars 2021.

Les changements de direction de fonds et de banque dépositaire ainsi que les modifications du contrat de fonds ont été approuvés par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 23 mars 2021, avec entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 23 mars 2021 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

2) Création de la classe de parts Z au 19 avril 2021

La classe de parts Z a été créée au sein du fonds. Les conditions d'accès à cette nouvelle classe de parts figurent dans le contrat de fonds (§ 6 chiffre 4). La classe de parts Z n'est pas ouverte à la date du présent rapport.

La création de cette nouvelle classe de parts a été approuvée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 15 avril 2021, avec entrée en vigueur au 19 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 16 avril 2021 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

3) Modification des conditions d'émission et de rachat des parts au 1^{er} mai 2021

Diverses modifications ont été insérées dans les conditions d'émission et de rachat des parts du fonds mentionnées dans le prospectus (cf. chiffre 5.2 et Annexe 5). En particulier :

- le jour de passation des ordres demeure le lundi mais si ce dernier est un jour férié, ledit jour a été déplacé au premier jour ouvrable bancaire suivant (au lieu du jour ouvrable bancaire précédent) ;
- le délai de réception des ordres a été déplacé à 11h00 (au lieu de 12h00) ;
- les cours de clôture utilisés pour le calcul des valeurs nettes d'inventaire sont dorénavant ceux du mardi ou du premier jour ouvrable bancaire suivant (au lieu de ceux du vendredi suivant le jour de passation de l'ordre ou du jour ouvrable bancaire suivant si le vendredi est un jour férié) ;
- la date-valeur du paiement des souscriptions et des rachats intervient dorénavant deux jours ouvrables bancaires après le jour d'évaluation, tant pour les souscriptions que pour les rachats (au lieu de deux jours en cas de souscription et de trois jours en cas de rachat) ;
- la liste des jours où il n'est pas effectué d'émission et de rachat des parts du fonds est désormais exhaustive.

Compte tenu de ce qui précède, la publication des prix du fonds intervient dorénavant chaque mercredi ou le premier jour ouvrable bancaire suivant (au lieu du lundi ou du premier jour ouvrable bancaire suivant).

Les modifications susmentionnées du prospectus sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2021 et ont été appliquées à compter des valeurs nettes d'inventaire datées du 4 mai 2021.

Les porteurs de parts ont été informés de ces modifications par publication du 23 avril 2021 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

4) Modification du contrat de fonds et création de classes de parts au 23 juin 2021

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées le 12 mai 2021 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté sur :

- les classes de parts (dénomination et conditions d'accès à la classe de parts E [à l'avenir, dénommée B et plus ouverte à tous les investisseurs] ainsi qu'introduction d'une clause de cumul applicable à certaines classes de parts approuvées au sein du fonds) ;
- les fonds cibles liées (revue des clauses en accord avec l'art. 31 al. 4 et 5 OPCC) ;
- l'évaluation des instruments du marché monétaire (introduction des standards appliqués par la direction du fonds) ;
- les rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds (commissions de la direction pour la classe de parts E [à l'avenir, dénommée B] et la classe de parts Z, complément des débours et suppression des rabais) ;
- l'utilisation du résultat (suppression du réinvestissement automatique du bénéfice net en parts du fonds prévu pour la classe de parts E [à l'avenir, dénommée B] et augmentation à 30% [au lieu de 20%] de la limite autorisée pour le report à compte nouveau).

En outre, les classes de parts A et C ont été créées au sein du fonds. Les conditions d'accès à ces nouvelles classes de parts figurent dans le contrat de fonds (§ 6 chiffre 4). La classe de parts A a été lancée le 1^{er} juillet 2021 alors que la classe de parts C n'est pas ouverte à la date du présent rapport.

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 16 juin 2021, avec entrée en vigueur au 23 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 23 juin 2021 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Utilisation du revenu net au 31 décembre 2021

Date Ex VNI : 19/04/2022

Date de paiement : 21/04/2022

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse		à l'étranger	
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe A	Non	1	CHF	0.70	0.245	0.455	0.455
Classe B	Non	1	CHF	1.40	0.49	0.91	0.91

Chiffres comptables

Aperçu		Devise	01.04.21	01.01.20	01.01.19
			31.12.21	31.03.21	31.12.19
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	27'089'766.80	24'864'160.30	23'642'828.83

Aperçu		Devise (Lancement de la classe)	01.07.21 31.12.21
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	CHF	270'085.18
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	CHF	122.38
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe A		1.23%

Aperçu		Devise	01.04.21	01.01.20	01.01.19
			31.12.21	31.03.21	31.12.19
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe B	CHF	26'819'681.62	24'864'160.30	23'642'828.83
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe B	CHF	121.76	118.68	115.98
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe B		0.74%	0.85%	0.85%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune (Valeurs vénales)	31.12.21	31.03.21
Avoirs en banque		
à vue	2'702'390.68	438'252.99
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	24'288'076.65	24'413'792.21
Autres actifs	107'090.25	18'485.45
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	27'097'557.58	24'870'530.65
Autres engagements	-7'790.78	-6'370.35
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	27'089'766.80	24'864'160.30

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable (Lancement 01.07.21 de la classe) 31.12.21
Emission initiale	830.000
Parts émises	2'207.000
Parts rachetées	-830.000
Position à la fin de la période comptable	2'207.000

Evolution du nombre de parts de la classe B	Période comptable	01.04.21	01.01.20
		31.12.21	31.03.21
Position au début de la période comptable		209'498.750	203'855.270
Parts émises		63'427.081	9'107.460
Parts rachetées		-52'656.682	-3'463.980
Position à la fin de la période comptable		220'269.149	209'498.750

Variation de la fortune nette du fonds		
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	24'864'160.30	23'642'828.83
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-199'023.81	-267'821.49
Solde des mouvements de parts	1'565'109.40	627'052.88
Résultat total	859'520.91	862'070.08
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	27'089'766.80	24'864'130.30

Compte de résultat	Période comptable	01.04.21	01.01.20
		31.12.21	31.03.21
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
Intérêts négatifs		-9'524.38	-874.20
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		305'972.04	202'815.54
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		28'785.37	4'933.96
Total des revenus		325'233.03	206'875.30
Charges			
Intérêts passifs		-155.56	0.00
Frais de révision		-3'350.08	-10'355.68
Bonifications réglementaires			
Commission de direction ¹⁾ / Commission de gestion		-49'087.97	-79'391.85
Commission d'administration		0.00	-5'880.83
Banque dépositaire		-3'939.40	-4'410.71
Autres charges		-3'180.98	-10'101.56
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-12'234.28	-2'186.98
Total des charges		-71'948.27	-112'327.61
Résultat net avant ajustements		253'284.76	94'547.69
Ajustements fiscaux *		53'200.89	108'267.85
Résultat net		306'485.65	202'815.54
Gains et pertes de capital réalisés		596'889.07	294'056.24
Résultat réalisé		903'374.72	496'871.78
Gains et pertes de capital non réalisés		-43'853.81	365'228.30
Résultat total		859'520.91	862'100.08

1) Dès le 01.04.21, la commission de direction inclut la commission d'administration et de gestion.

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

Utilisation du résultat de la classe A	Période comptable (Lancement 01.07.21 de la classe) 31.12.21
Résultat net	1'551.98
Résultat disponible pour être réparti	1'551.98
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs	1'544.90
Report à compte nouveau	7.08
Total	1'551.98

Utilisation du résultat de la classe B	Période comptable	01.04.21 31.12.21	01.01.20 31.03.21
Résultat net		304'933.67	202'815.54
Report de l'année précédente		6'576.71	2'784.98
Résultat disponible pour être réparti		311'510.38	205'600.52
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		308'376.81	199'023.81
Report à compte nouveau		3'133.57	6'576.71
Total		311'510.38	205'600.52

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières non cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					24'288'076.65	89.63
CH0023568022	Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss Mid & Small -A-	640	CHF	576.55	368'992.00	1.36
CH0023568071	Ethos - Equities CH indexed, Corporate Governance -B-	4'920.047	CHF	329.63	1'621'795.09	5.99
CH0023568386	Ethos - Bonds CHF -B-	77'083.407	CHF	134.60	10'375'426.58	38.28
CH0023568436	Ethos - Bonds International -B-	49'444.664	CHF	90.48	4'473'753.20	16.51
CH0296842419	Ethos - Equities Sustainable World Ex CH -B-	32'297.849	CHF	180.39	5'826'208.98	21.50
CH0576443466	ETHOS II - Ethos Swiss Sustainable Equities -B-	8'640	CHF	187.72	1'621'900.80	5.99
Suisse					24'288'076.65	89.63

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	2'702'390.68	9.97
Parts d'autres placements collectifs	24'288'076.65	89.63
Autres actifs	107'090.25	0.40
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	27'097'557.58	100.00
Autres engagements	-7'790.78	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	27'089'766.80	

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment II

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Engagement total brut résultant de dérivés	0%	0
Engagement total net résultant de dérivés	0%	0
Engagement de prêts de valeurs mobilières et d'opérations de pension	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0023568022	Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss Mid & Small -A-	0	175
CH0023568071	Ethos - Equities CH indexed, Corporate Governance -B-	7'005.047	8'745.04606
CH0023568386	Ethos - Bonds CHF -B-	79'683.407	79'683.40619
CH0023568436	Ethos - Bonds International -B-	60'944.664	61'244.66312
CH0296842419	Ethos - Equities Sustainable World Ex CH -B-	43'977.849	48'027.84826
CH0576443466	ETHOS II - Ethos Swiss Sustainable Equities -B-	6'200	2'510

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

Ethos – Sustainable Balanced 33	Commissions à la charge de la fortune du fonds		Commissions à la charge de l'investisseur	
	Commission de direction annuelle appliquée	Commission de banque dépositaire annuelle appliquée	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Classe A	0.79%*	0.02%	0.17%	0.16%
Classe B	0.25%* (jusqu'au 30.06.21 0.24%* (dès le 01.07.21)	0.02%		

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de direction réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante: le prix d'évaluation de tels placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée aux nouveaux rendements du marché. En cas de prix actuel manquant du marché, on se réfère normalement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du fonds résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du fonds revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du fonds attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2019	2020	2021
Performance:				
– Classe A (lancée le 01.07.21)	%	-	-	0.82
– Classe B (lancée le 16.05.14)*	%	9.59	0.56	6.52

* Depuis le 23.06.2021, cette classe de parts se dénomme B (au lieu de E) et ses conditions d'accès ont été modifiées (cf. détails dans le contrat de fonds)

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements Ethos avec les compartiments suivants :

- Equities CH indexed, Corporate Governance
- Equities Sustainable World ex CH
- Bonds CHF
- Bonds International
- Sustainable Balanced 33

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2021. Les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 mars 2021 ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 13 juillet 2021, une opinion d'audit sans modification.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 avril 2022

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC